



DEPLACEZ-VOUS pour un coût modique à partir de 75 ans grâce à l'offre **SORTIR PLUS**.

Aller chez le coiffeur, à des rendez-vous médicaux, au cimetière, retrouver ses amis, faire ses courses, voir des spectacles... A votre demande, quand vous le voulez, votre caisse de retraite complémentaire met à votre disposition son service **SORTIR PLUS** pour vous accompagner, à pied ou en voiture.

Témoignage :

Paul : « Ma femme et moi utilisons le transport accompagné, proposé par l'**AMF-AD**. Je me sens rassuré d'être véhiculé par des professionnels formés, spécifiquement à l'accompagnement des seniors. Nous avons tous les deux plus de 80 ans, nous bénéficions des chèques **SORTIR PLUS**, ainsi que du crédit d'impôts de 50%. Le coût final du transport accompagné est donc dérisoire par rapport au service proposé ».

ALORS N'ATTENDEZ PAS, DECOUVREZ AU VERSO LES MODALITES POUR POUVOIR BENEFICIER COMME « PAUL » DU SERVICE SORTIR PLUS.

A qui s'adresse SORTIR PLUS ?

Vous, à partir de 75 ans et si vous percevez une retraite complémentaire.

Comment régler chaque sortie ?

Avant d'organiser votre sortie, vous passez commande d'un chéquier (10 chèques) Emploi Service Universel **SORTIR PLUS**, en contactant le service de l'action sociale de votre caisse de retraite complémentaire **au 0 810 360 560** (service 0.05€/min+prix appel). Si vous souhaitez être accompagné dans cette démarche, **n'hésitez pas à solliciter l'aide de votre intervenante à domicile de l'AMF-AD.**

Grâce à la prise en charge de votre caisse de retraite, **vous payez seulement et sans condition de ressources :**

- **15€** pour le premier chéquier d'une valeur de **150€**
- **20€** pour le deuxième chéquier d'une valeur de **150€**
- **30€** pour le troisième chéquier d'une valeur de **150€.**

Les chèquiers sont valables **une année civile** et peuvent être utilisés jusqu'à la fin janvier de l'année suivante.

Comment programmer une sortie ?

- **Vous appelez un conseiller au 0 810 360 560 en lui précisant que vous souhaitez faire intervenir l'AMF-AD.** Votre intervenante à domicile peut vous aider, si besoin.
- **Votre conseiller organise votre sortie avec vous.**
- **Votre intervenante de l'AMF-AD vient vous chercher à l'heure convenue et vous conduit où vous voulez.** Selon le cas, elle peut rester à vos côtés ou revenir vous chercher. Elle vous raccompagne ensuite à votre domicile.

Combien ça coûte ?

Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile. Le montant sera déterminé avec vous au moment de l'organisation de chaque sortie.

L'AMF-AD SE TIENT A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS ETABLIR UN DEVIS AU 03 27 58 21 21 OU PAR EMAIL amfad@amf-ad.com